

MAIRIE de MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal du 16 Juillet 2009

L'an deux mille neuf, le 16 Juillet à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE FEL, maire, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 10 juillet 2009.

Présents : MM. Chauvin, Le Fel, Lerat, Lange, Hergault, Gomez

Absents excusés : M. Bécue (pouvoir à M. Gomez), Mme Motte (pouvoir à M. Chauvin),

M. Didier Gomez a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2009

Le compte rendu est approuvé par

Pour : 8 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

2) Approbation l'école numérique rurale

Accord donné par la commune :

- pour participer au projet de l'école numérique rurale,*
- pour l'achat du matériel informatique réclamé dans le cadre de ce projet.*

(Le détail des fournitures se faisant avec l'accord du directeur de l'école)

Nous serons subventionné par l'état

à hauteur de 80% de l'achat de ce matériel

avec un plafond de 9.000 €.

Le directeur de l'école bénéficie par ailleurs d'un droit de tirage de 1.000 € pour les ressources numériques.

Lors de la réunion du Sivom du 7 juillet, il a été convenu que celui-ci participerait à l'investissement en aidant les communes éligibles à l'ENR à hauteur de 3.000 € (différence entre le coût du matériel et la subvention).

Si la dépense dépasse 12.000 €, la part résiduelle est à la charge des communes.

Le compte rendu est approuvé par

Pour : 8 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

3) Délibération pour l'attribution du marché de la route de Mesnil Raoul.

Après avis de la Commission d'appel d'offres, le conseil municipal délibère afin d'autoriser la Sté GAGNERAUD à effectuer les travaux pour un montant de 121.886€.

Le conseil municipal vote par

Pour : 8 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

4) Délibération pour le dossier de Mr BOUDARD

Il s'agit d'un des cas particuliers soulevé par le cadastre. 3 cas sont d'ailleurs référencés. Ce monsieur est bien en possession d'un permis de construire mais une partie de cet édifice est construit sur un terrain qui ne lui appartient pas. Une régularisation doit donc être effectuée. (il devra en être de même pour tout autre cas)

Le conseil municipal vote par

Pour : 8 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

5) Bilan énergétique (pour info)

Nous avons la délibération pour confier à ERDF le soin de nous réaliser le bilan énergétique des bâtiments communaux. L'agglomération a proposé de le faire gratuitement pour les petites communes.

6) Délibération pour l'acquisition du logiciel NOE auprès de la CAF.

Pour la crèche, au taux maximum.

Le conseil municipal vote par

Pour : 8 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

7) Le conseil municipal délibère également dans le cadre de l'emprunt souscrit auprès de DEXIA, afin d'utiliser notre droit au tirage de 300.000 € sur 25 ans au taux de 4,54 %.

Le conseil municipal vote par

Pour : 8 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance à 20 h 10.